

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 16 mai 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 7 mai 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h05), Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves (arrivé à 19h10), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 40

Excusés : M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène remplacée par M. DECHAVANNE Yves, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie à Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAPALLUS Marc à M. VALORGE René, M. BUTAUD Jean Charles à M. CHIGNIER Bernard, M. GODINOT Alain à M. FAYOLLE Jean, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à M. DUBUIS Pascal, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. PALLUET Dominique à M. GROSDENIS Henri.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHENAUD Fabrice, (Saint Nizier sous Charlieu).

N°2024/N°088**OBJET : PARTENARIAT INITIATIVE LOIRE 2024-2026**

M. le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour accorder depuis 2017, chaque année, une subvention d'aide au fonctionnement à l'Association Initiative Loire et d'abonder au fonds prêt d'honneur.

Cette aide classique de prêt d'honneur entre au régime général de la plateforme et permet l'octroi d'un prêt à taux zéro à titre personnel, sans frais, sans intérêt ni garantie aux créateurs, repreneurs et entreprises réalisant un 1er développement avec pour pré requis que le bénéficiaire ait un prêt bancaire complémentaire.

Chiffres clés de l'année 2023 sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté :

- 12 entreprises financées
- 21 emplois créés ou maintenus
- 105 000 € de prêts d'honneur engagés et de primes versées avec un prêt moyen de 7 800 €

M. le Vice-président informe les conseillers que dans les nouveautés, en 2024, Initiative Loire souhaite mettre en place un club d'entrepreneurs pour aider dans la durée les entreprises qui ont obtenu un prêt d'honneur en phase de création et/ou en phase de développement. Des ateliers pour monter en compétence vont leur être proposés ainsi que des temps collectifs pour échanger sur leurs développements, leurs difficultés. Pour adhérer au club, l'entrepreneur devra verser une cotisation de 75 € par an.

Aussi, il est à noter que depuis quelques années, notamment via l'opération « Mon centre bourg a un incroyable commerce » et les appels à projets développés sur le territoire, le service économie a pu s'appuyer sur l'expertise d'Initiative Loire. Ils ont participé aux jurys, ont donné des conseils et ont accompagné les porteurs de projets. Ce partenariat est précieux et il permet d'avoir un point de vue technique sur les dossiers.

Au vu de ces éléments, Initiative Loire souhaite que notre partenariat à l'association perdure dans le temps et que notre participation soit augmentée.

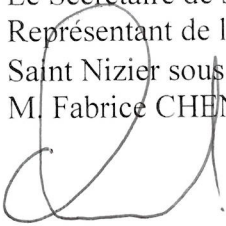
Initiative Loire nous sollicite encore pour abonder au fonds de prêt d'honneur pour plusieurs raisons :

- Le nombre de prêts d'honneur a été en augmentation, surtout sur les années 2020-2021-2022,
- Le montant maximum du prêt est passé de 7 000€ (par poste créé) à 8 000€ en 2020,
- Le nombre de liquidation judiciaire est en forte augmentation depuis quelques mois. quasiment tous les prêts d'honneur attribués par Initiative Loire sont garantis auprès de BPI, mais BPI a changé les règles de la mise en jeu de cette garantie. Depuis 2023, dès que la liquidation judiciaire est prononcée, Initiative Loire doit interrompre immédiatement les prélèvements. La garantie couvre 50 ou 70% du prêt restant, cela signifie que sur chaque liquidation judiciaire, 30 ou 50% des sommes restantes sont systématiquement passé en pertes de créances.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- abonde au fonds de prêt d'honneur à hauteur de 6 500 € pour les années 2024, 2025 et 2026 ;
- valide la dotation pour le fonctionnement (accueil, accompagnement des porteurs de projet sur Charlieu Belmont Communauté) à hauteur de 6 500 € pour les années 2024, 2025 et 2026 ;
- autorise le Président à signer la convention de partenariat et attributive de subvention pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de
Saint Nizier sous Charlieu
M. Fabrice CHENAUD



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240516-2024-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024
Publication : 23/05/2024